



Le Saint-Siège

**DISCOURS DE JEAN-PAUL II
AUX FRÈRES ET AUX SŒURS CAPITULAIRES
DE L'ORDRE DE CISTERCIENS DE LA STRICTE OBSERVANCE**

*Salle du Consistoire
Jeudi, 17 décembre 1987*

1. C'est bien volontiers que, répondant au désir que vous avez exprimé de manifester au successeur de Pierre votre affection filiale et votre fidèle attachement, je vous accueille aujourd'hui, chers Frères et Sœurs de l'Ordre des Cisterciens de la stricte Observance, en la circonstance exceptionnelle que constitue la célébration simultanée de vos Chapitres généraux respectifs.

Je suis particulièrement heureux de saluer en vous les Abbés, les Abbesses et les représentants qualifiés d'environ 150 monastères réunissant plus de 5000 moines et moniales répandus dans le monde entier. Tous les membres de votre grande famille ont actuellement les yeux et le cœur fixés sur vous; ils attendent de votre part des décisions qui les aideront à vivre la magnifique vocation à laquelle ils ont été appelés, dans une authenticité toujours plus grande.

Le Concile Vatican II, dans le décret Perfectae Caritatis, insiste en effet sur la place éminente de la vie intégralement contemplative dans le Corps mystique du Christ. Les membres de ces communautés " offrent à Dieu un sacrifice éminent de louange; ils illustrent le peuple de Dieu par des fruits abondants de sainteté, ils l'entraînent par leur exemple et procurent son accroissement par une secrète fécondité apostolique. Ils sont ainsi l'honneur de l'Eglise et une source de grâces célestes ".

2. Moines et moniales, vous centrez votre vie contemplative sur la prière assidue, expression de votre amour de Dieu et des hommes. Dans le silence et la solitude, vous la vivez en des monastères que vous quittez rarement, protégés par la discipline de la clôture, librement et résolument voulue en raison du grand bien spirituel qu'elle procure. Vous acceptez joyeusement

une grande austérité, car elle vous aide puissamment à vous centrer sur l'essentiel et elle vous unit plus intimement au Christ.

Vous tous, Cisterciens de la stricte Observance, marchant à la suite de saint Bernard, vous vous efforcez de mettre en pratique la Règle bénédictine dans son intégrité, cherchant Dieu dans l'imitation du Christ, sous la conduite des supérieurs, selon la *Charte de Charité* qui fixe les modalités de votre vocation dûment authentifiée par l'Eglise.

Fils et Filles de saint Benoît, vous êtes convaincus que rien ne doit être préféré à l'œuvre de Dieu; par la célébration de l'Office divin, vous Lui offrez le sacrifice de louange et vous intercédez pour le salut du monde. D'autre part, la *lectio divina*, par la méditation de la Parole de Dieu, est pour vous tous source de prière et école de contemplation. La Charte de Charité met aussi l'accent sur la charité fraternelle qui vous unit. Vous avez le souci que "personne ne soit troublé ou contristé dans la maison de Dieu" (saint Benoît), et que chaque cloître soit un lieu où l'on fait l'expérience qu'il "est bon pour des frères d'habiter ensemble",

3. Moines et moniales, vous appartenez à la même famille spirituelle et vous partagez le même patrimoine monastique que vous vous devez de sauvegarder. Vous coopérez et vous vous entraidez en tenant compte de vos autonomies respectives et des dispositions prévues par l'Eglise.

C'est dans cet esprit que le Saint-Siège, fidèle aux enseignements conciliaires sur la place de la femme dans le monde contemporain, dès 1970, a permis à la branche féminine de votre Ordre d'avoir son propre Chapitre général pour traiter les questions particulières qui la concernent et notamment pour étudier et rédiger sa législation propre.

Depuis plusieurs années, pour répondre aux dispositions du motu proprio " *Ecclesiae Sanctae* ", vous avez œuvré de part et d'autre à la mise au point de vos projets de Constitutions à soumettre à l'approbation du Saint-Siège.

Au moment où cette tâche parvenait à son terme, vous avez pris l'initiative de convoquer à Rome vos deux Chapitres généraux en sessions distinctes mais avec des possibilités de contacts, afin de rendre plus aisée la dernière mise au point des éléments fondamentaux communs aux deux branches. J'espère avec vous que les projets ainsi établis, répondant aux conditions requises, pourront servir alors de normes de vie tant pour les moines que pour les moniales.

4. Vous terminez vos travaux durant l'Avent, au moment où l'Eglise se prépare de manière plus immédiate à accueillir le Sauveur. Cette période est toute remplie de la présence de Marie, Mère de Dieu et Icône resplendissante de l'Eglise, envers laquelle saint Bernard montrait une dévotion ardente et filiale, demeurée pleinement dans le patrimoine de votre Ordre.

Je vous demande de porter dans vos monastères, à tous vos Frères et Sœurs, spécialement aux malades et aux infirmes, mon salut, mes encouragements affectueux et ma Bénédiction. Je prie la Vierge Marie de vous guider et de vous aider tous dans votre vie consacrée au Christ et à l'Eglise.

Et je vous bénis au nom du Seigneur.

© Copyright 1987 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana